

Compte rendu du conseil de l'école doctorale Galilée

VENDREDI 2 JUILLET 2021

Membres du conseil de l'école doctorale présents :

Pasaline ADONAI ; Safaa AL ALI ; Anne AMY-KLEIN ; Natacha BESSIS ; Olivier BODINI ; Marie-Christophe BOISSIER ; Gilles GREGOIRE ; Mohamed HIBTI ; Yueyen HU ; Frédéric LE ROUX ; Anissa MOKRAOUI ; Francis NIER ; Heiko RÖDEL ; Nadine VARIN-BLANK ; Dominique VREL.

Membres du conseil de l'école doctorale représentés :

Madja-Lyna MEBREK, représentée par Safaa ALALI ; Roberto WOLFER-CALVO, représenté par Olivier BODINI.

Invités permanents du conseil de l'école doctorale présents :

Ana FARTO, Alexandra LEPINE

Invités permanents du conseil de l'école doctorale excusés :

Stéphane CHAMERON

10h, visioconférence

Ordre du jour : ⁱ

1. Informations générales
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2021
3. Désignation d'un représentant des personnels au sein du conseil
4. Attribution des contrats doctoraux – campagne 2021
5. Attribution du demi contrat doctoral – campagne 2021
6. Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 10h10

1. Informations générales

Vote électronique pour la validation de la répartition des contrats doctoraux dans les différents pôles de l'ED

Lors du dernier conseil, il a été omis la validation de la répartition des contrats doctoraux dans les différents pôles de l'ED.

Au préalable de ce conseil, un mail a été envoyé le 29 mars 2021 aux membres du conseil pour validation par voie électronique entre le 29 mars et 2 avril. Les membres du conseil ayant votés se sont prononcés favorablement, à l'unanimité, sur la répartition des contrats doctoraux entre les différents pôles de l'école pour l'année universitaire 2021-2022.

Budget de l'école doctorale

Olivier BODINI informe le conseil de la mise en place par le BRED, sur le budget de l'école doctorale, des chèques services à destination des doctorants, suite au contexte sanitaire. Il invite les membres du conseil à diffuser largement cette information auprès du plus grand nombre de doctorants, ce afin d'en bénéficier.

Un questionnaire a été transmis aux doctorants par la coordinatrice des ED, Sandrine CARON, afin d'identifier également leurs besoins en matériel informatique. Actuellement, 3-4 doctorants sont demandeurs. Une relance sera faite prochainement.

Natacha BESSIS précise que les chèques services sont à destination des doctorants en situation financière difficile.

Journée transversale des sciences

Olivier BODINI informe le conseil que la *3^{ème} journée transversale des sciences* a eu lieu en visioconférence, ce jeudi 3 juin 2021. Si le contexte sanitaire le permet, l'année prochaine elle aura lieu, comme les années précédentes, à l'Institut Henri Poincaré (IHP). Il rappelle que le rapport HCERES a relevé une implication insuffisante des doctorants dans la vie de l'école.

Journée de rentrée des doctorants

Olivier BODINI informe le conseil que lors du dernier conseil du Collège des Ecoles Doctorales (CED), il a été décidé de jumeler la journée de rentrée des doctorants avec l'école doctorale ERASME. Elle aura lieu le 12 novembre 2021. Les deux écoles ayant un fonctionnement différent, il est prévu deux salles différentes le matin pour la présentation de l'école, puis de regrouper les deux écoles l'après-midi.

Alexandra LEPINE précise que la date du 12 novembre n'est pas actée, la veille étant un férié.

Journée de l'École

Olivier BODINI informe le conseil que le contexte sanitaire n'a pas permis, pour sa 2^{ème} année consécutive, l'organisation la journée d'information à destination des doctorants inscrits en 2^{ème} année ainsi que la journée de l'ED. Cette dernière, qui a lieu habituellement en juin, est reportée en septembre. Lors de cette journée, les doctorants présentent leurs travaux sous forme de présentation orale et exposent un poster.

Safaa AL ALI souhaite savoir ce qui en est pour les doctorants qui s'inscrivent en 3^{ème} année 2021-2022 et qui n'ont pas pu présenter leurs travaux.

Olivier BODINI précise que la journée de l'école est une année blanche pour les inscrits en 3^{ème} année 2021-2022 et cette dernière n'est pas obligatoire, ce dans un souci de ne pas surcharger l'année de soutenance. Exceptionnellement pour les doctorants qui le souhaitent, ils peuvent participer à cette journée.

Gestion des soutenances

L'application SIRUS, qui permet la dématérialisation de la gestion des soutenances, a rencontré quelques dysfonctionnements lors de son déploiement. Cette dernière est en cours d'amélioration. Olivier BODINI précise que cette application concerne les soutenances, mais aussi les formations doctorales.

Les possibilités d'accès à cette plateforme étant extrêmement limitées, Francis NIER demande si les directeurs d'unités ou les représentants du laboratoire de l'école doctorale peuvent y avoir accès ou bien de leurs permettre d'obtenir le récapitulatif des formations par tout autre moyen.

Olivier BODINI précise qu'il vient récemment d'obtenir l'accès à la plateforme concernant les formations doctorales. Les directeurs de thèses y ont accès. Le déploiement a été effectué avant les autorisations et il remercie Natacha BESSIS pour son investissement. Des améliorations sont en cours.

Inscriptions en 1^{ère} année

Oliver BODINI fait un point sur les inscriptions de 1^{ère} année 2020-2021. 53 doctorants sont en cours d'inscriptions, ce qui représente une bonne moyenne et à la hausse malgré l'année difficile que nous venons de vivre. Selon la date du début du financement, les doctorants s'inscrivant en 1^{ère} année peuvent le faire au *fil de l'eau*, même si la norme est de s'inscrire avant le 15 novembre.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2021

Olivier BODINI informe le conseil que l'approbation du procès-verbal du conseil du 19 mars 2021 est reporté au prochain conseil et s'en excuse.

3. Désignation d'un représentant des personnels BIATSS au sein du conseil

Lors du dernier conseil, il a été évoqué le remplacement d'Ana FARTO en tant que représentante BIATSS au sein du conseil. La tenue des urnes lors des élections du directeur de l'école et son droit de vote sont selon elle incompatibles au regard de la réglementation.

Un mail a été envoyé à tous les directeurs de thèse et d'unité pour l'appel à candidature. Une seule candidature a été déposée, celle de Jaime ARIAS, affecté au LIPN depuis 2018.

Jaime ARIAS est docteur en Informatique de l'Université de Bordeaux, il est Ingénieur de recherche CNRS et travaille pour le groupe de recherche LoVe au laboratoire LIPN. Il a en charge des encadrements doctoraux et des stagiaires de l'IUT de Villeteuse. Il connaît très bien le fonctionnement de la DSI avec laquelle il travaille de pair. En tant que chercheur, il a plusieurs publications à son actif, investi dans les activités de recherche et assure des cours de managements.

Nadine VARIN-BLANK remercie l'initiative de Jaime ARIAS pour sa candidature, un ingénieur qui encadre des étudiants sera un plus pour notre école.

Sa candidature est soumise au vote électronique. Le conseil de l'ED approuve à l'unanimité des votants, moins deux abstentions, la candidature de Jaime ARIAS en tant que représentant des personnels BIATSS au sein du conseil.

4. Attribution des contrats doctoraux – campagne 2021

Olivier BODINI rappelle qu'il y a 26 allocations doctorales à attribuer par le biais du concours, la répartition est la suivante (*cf résultat du vote électronique annexé au compte rendu*) :

- 9 pour le pôle biomédical,
- 7 pour le pôle Physique-Matériaux (3 au LPL et 4 au LSPM),
- 10 pour le pôle Math-Info-STIC (1 au L2TI, 4 au LIPN, 4 au LAGA et 1 adossée au pôle Math-STIC).

Une allocation doctorale EUR, hors contingent de l'école doctorale est mise au concours cette année.

Olivier BODINI rappelle aux membres du conseil que l'école doctorale impose l'obligation d'un financement, aligné sur le minimum ministériel, soit 760 €/mois. Un ½ contrat doctoral a été transformé en « bourses au mérite », destiné à compléter le financement initial à hauteur de 1200€/mois. Cette aide permet d'assurer la thèse du doctorant dans de bonnes conditions lors de sa venue en France.

L'autre ½ contrat doctorale fait partie d'un appel d'offre, qui sera traité au point suivant.

Les 7 jurys se sont déroulés au mois de juin et ont été tous présidés par la direction de l'ED.

Pôle Bio-Médial et Chimie (PBMC)

Le président du jury, Olivier BODINI, présente le compte rendu du jury du pôle biomédical qui a eu lieu le 18 juin. Il rappelle qu'une pré-sélection est effectuée au préalable. 9 allocations doctorales ont été attribuées pour ce pôle. La répartition des contrats doctoraux a été faite de façon homogène et équitable entre les laboratoires.

16 candidats ont été auditionnés. 9 ont été classés 1^{er} ex-aequo, 7 autres classés sur liste complémentaire, respectivement 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} et les 4 derniers 13^{ème} ex-aequo. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury.

Le candidat 1^{er} ex aequo au LI2P s'est désisté après la tenue du jury. Un contrat dans une autre université lui a été proposé. Le 10^{ème} candidat (1^{er} sur la liste complémentaire) devient éligible et il en a été informé.

Nadine VARIN-BLANK informe le conseil que le nom du laboratoire « ASIH » est devenu « SIMHEL ». Elle constate que le site internet n'est pas à jour.

Alexandra LEPINE fera le nécessaire afin que le nom du laboratoire soit mis à jour sur la plateforme des doctorants. Elle précise toutefois que la mise à jour du site internet n'est pas de son ressort.

Olivier BODINI précise qu'à la fin d'une des auditions, un candidat, en présence de sa directrice de thèse, ont profité d'une fenêtre donnant sur le jury pour pointer du doigt un des membres du jury, qui lui aurait posé des questions difficiles. Olivier BODINI regrette cet événement et rappelle que les auditions dans la pôle PBMC ont lieu à huit-clos.

Marie-Christophe BOISSIER souhaite apporter des précisions sur le pôle biomédical et notamment sur le déroulement du jury. Ce pôle, qui s'intitule dorénavant « PBMC », est un pôle multidisciplinaire d'une grande diversité et de provenances très diverses (SMBH, Institut Galilée, universités autre que USPN...). Ce pôle nécessite un gros travail de préparation en amont du jury et une anticipation de 2 mois à l'avance afin qu'il se déroule dans de bonnes conditions car les thématiques sont souvent éloignées les unes des autres. Une procédure, assez rigoureuse et impartiale, a été mise en place au sein du pôle, tels que l'absence du futur directeur de thèse et des membres du laboratoire du candidat lors des auditions et ils ne doivent pas intervenir à posteriori. Cela est bien respecté et facilite la sérénité du jury. Il remercie Olivier BODINI de sa présidence sereine et ferme lors de ce jury. Les candidats se sont révélés de « bons candidats » lors des auditions. Toutefois, il regrette que l'attractivité globale de notre université ne soit pas toujours dans la tête des étudiants.

Natacha BESSIS propose la possibilité de faire intervenir des spécialistes membres extérieurs de l'école et en lien avec la thématique concernée.

Olivier BODINI propose d'en débattre lors d'un bureau et éventuellement de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil. Il confirme que cela mérite réflexion pour certains jurys.

Francis NIER pense que cela peut-être une possibilité mais il ne souhaite pas que cela soit une obligation car cela risque d'alourdir considérablement la composition des jurys. Il pourrait être éventuellement demandé des lettres et/ou des avis sur les dossiers des candidats, ce qui serait peut-être plus adapté.

Olivier BODINI reconnaît la légitimité de ces arguments et cette proposition nécessitera l'accord du conseil.

Marie-Christophe BOISSIER souligne qu'aucun membre du jury du pôle PBMC n'a exprimé ce besoin et que cela va complexifier la composition des membres du jury. Il n'est pas favorable à l'intervention d'un expert extérieur à l'université et regrette de ne pas avoir été informé au préalable. Pour revenir au déroulement de ce jury, il est choqué par l'entorse au devoir de confidentialité d'un des candidats.

Nadine VARIN-BLANK rejoint totalement les arguments de Marie-Christophe BOISSIER et propose pour les prochains jurys à ce que le(s) futur(s) directeur(s) de thèse d'un candidat au doctorat signe(nt) une feuille de confidentialité et dont la mention « *jury souverain* » soit explicité et dans le respect de l'impartialité, éventuellement organiser le jury dans un « lieu neutre ».

Nadine VARIN-BLANK ne souhaite pas revivre la mauvaise expérience vécue par le passé, lors de la tenue d'un jury. Le besoin de sérénité pour les futurs doctorants est primordial. Elle propose de préciser une motion dans l'appel à candidature pour l'année prochaine.

Olivier BODINI précise que le jury s'est extrêmement bien passé, sauf cet événement déplaisant. Il remercie Marie-Christophe BOISSIER pour son travail en amont. Il ne conteste pas la souveraineté du jury et propose une motion pour l'année prochaine.

Pôle Math-Info-STIC

Jury Mathématique (LAGA) :

Le président du jury, Olivier BODINI, présente le compte rendu du jury du laboratoire de Mathématique, qui a eu lieu le 17 juin. 4 contrats doctoraux mis au concours dont 1 réservé à un contrat COFUND avec la FSMP. Sur 6 candidatures, 3 candidats ont été classés 1^{er} ex-aequo et 3 autres sur liste complémentaire. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury. Depuis, un candidat retenu sur liste principale s'est désisté en faveur du contrat EUR, le 1^{er} sur la liste complémentaire est donc retenu.

Jury Informatique (LIPN) :

La présidente du jury, Natacha BESSIS, présente le compte rendu du jury du laboratoire Informatique, qui a eu lieu 21 juin. 4 contrats doctoraux mis au concours. Sur les 5 candidatures, 4 candidats ont été classés 1^{er} ex-aequo et 1 sur liste complémentaire. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury.

Jury Allocation doctorale Math-STIC :

Le président du jury, Olivier BODINI, présente le compte rendu du jury, qui a eu le 17 juin, concernant l'attribution du contrat doctoral math-STIC, à l'interface entre le LAGA et le LIPN. 2 candidatures dont une classée 1^{ère} sur la liste principale et une classée sur la liste complémentaire. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury.

Jury L2TI :

La présidente du jury, Natacha BESSIS, présente le compte rendu du jury du laboratoire Traitement de Transport de l'Information, qui a eu lieu 21 juin. Un contrat doctoral mis au concours. Un candidat retenu avec un avis très favorable et sous réserve de validation par le conseil de l'école doctorale. Natacha BESSIS s'étonne que certains laboratoires proposent qu'une seule candidature au concours.

Olivier BODINI précise que certains laboratoires effectuent une présélection.

Anissa MOKRAOUI confirme qu'il y a effectivement eu plusieurs candidatures et qu'une présélection est faite par le laboratoire. Sur les 3 candidatures retenues, un candidat s'est désisté pour une proposition ailleurs et un autre s'est positionné sur le concours Math-STIC. Le fait qu'il ne reste qu'une seule candidature ne remet pas en cause l'existence de plusieurs candidatures. Chaque année, l'attribution du contrat doctoral est fléchée en alternance des deux équipes du L2Ti.

Pôle Physique-Matériaux

Le président du jury, Olivier BODINI, présente le compte rendu du jury des laboratoires LPL/LSPM, qui s'est tenu le 15 juin. 7 contrats doctoraux ont été attribués au pôle Physique –matériaux : 3 au LPL et 4 au LSPM. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury. Il détaille par laboratoire.

LPL

Olivier BODINI rappelle que l'année dernière un contrat doctoral attribué au laboratoire n'a pas pu être pourvu. Le candidat n'ayant pas pu obtenir son visa. Le contrat doctoral étant budgétiser sur 3 ans, les 2 premières années seront donc financées par l'université et la 3^{ème} année sera financée par le laboratoire LPL. Ce qui porte donc à 4 allocations doctorales pour le LPL. Sur 6 candidatures retenues, 5 candidats sont classés 1^{er} ex-aequo (et un désistement depuis) et 1 classé sur le report 2020 et un candidat classé sur liste complémentaire. Suite à un désistement, la personne classée sur liste complémentaire a été classée.

LSPM

Olivier BODINI précise que sur les 5 candidatures recevables, 4 candidats ont été classés 1^{er} ex-aequo et 1 sur liste complémentaire.

Gilles GREGOIRE constate que 2 candidats sont classés sur la même ligne au laboratoire LPL. Comment cela se passe-t-il dans le cas d'un non désistement ? Il souhaite savoir si le tableau est communicable.

Olivier BODINI reconnaît que le tableau transmis aux membres du conseil est moins explicite que celui transmis aux membres du jury. Il précise que le tableau n'est pas communicable.

Jury allocation doctorale EUR PNGS M&CS

Olivier BODINI, président ce jury, qui a eu lieu le 17 juin, informe le conseil que cette allocation doctorale est hors contingent et nécessite une double validation : au sein de l'EUR et au sein du conseil de l'ED. Il présente le compte rendu du jury pour l'attribution de l'allocation au contrat doctoral EUR. Sur 4 candidatures, une classée sur la liste principale et trois sur la liste complémentaire. Il précise que le candidat retenu a effectué son master au sein de l'EUR. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury, sous réserve de la validation par le conseil scientifique de l'EUR.

Francis NIER apporte des précisions concernant les allocations COFUND avec la Fondation Sciences Mathématique de Paris –FSMP. Ces allocations sont attribuées par multiple de trois. Ce dispositif européen (programme européen Horizon 2000) a été mis en place il y a 3 ans et 20 contrats doctoraux sont attribués pour toute l'île de France. 3 contrats COFUND ont été attribués au laboratoire de Mathématiques.

Olivier BODINI félicite le LAGA pour ces contrats ainsi que pour les nombreux contrats ENS obtenus. La liste des futurs doctorants ayant obtenu des contrats ENS est purement informative. Le conseil n'a pas à valider ces derniers.

A la suite de ces exposés, il est procédé au vote pour l'attribution des 26 allocations doctorales ainsi que celle de l'EUR. La validation des allocations doctorales est soumise au vote électronique. Le conseil de l'ED approuve à l'unanimité des votants, moins deux abstentions, l'attribution des allocations doctorales aux 28 candidatures retenues sur la liste principale.

5. Attribution du demi contrat doctoral – campagne 2021

Olivier BODINI indique que dans le cadre de l'appel d'offre lancé en mars 2021 pour l'attribution d'une ½ allocation doctorale, l'ED a reçu 3 dossiers de candidatures émanant des laboratoires LIPN et LPL. Une des deux candidatures du LIPN s'est désistée. L'audition du candidat du laboratoire LPL s'est avéré médiocre et n'a pas été retenu. Le 2ème candidat au LIPN avait également candidaté à l'allocation math-STIC et a obtenu cette dernière.

Oliver BODINI rappelle que les candidats aux contrats doctoraux ne peuvent candidater à la ½ allocation doctorale, le principe étant au plus une allocation doctorale USPN pour un directeur de thèse.

Natacha BESSIS ajoute que la candidature non retenue ne proposait pas la multidisciplinarité et les critères indiqués dans l'appel d'offre, qui vise à promouvoir la visibilité internationale de l'école et apporter une plus-value pour l'université.

Olivier BODINI informe le conseil qu'un deuxième appel d'offre pour la ½ allocation doctorale sera envoyé après le conseil pour un retour en septembre. Le bureau aura lieu le 8 septembre. La prise de fonction du doctorant contractuel retenu est prévue avant décembre 2021.

Olivier BODINI constate des candidatures moins nombreuses que les années précédentes, qui seraient peut-être en lien avec la crise sanitaire.

Gilles GEGOIRE souhaite des précisions sur l'appel d'offre et si le 2^{ème} financement est déjà acquis.

Olivier BODINI confirme que ce dernier doit être acquis avant de candidater.

Olivier BODINI informe le conseil qu'une proposition sur la mise en place du dispositif « bourses au mérite » a été fait à l'école doctorale ERASME. Si ce dispositif est mis en place par l'école doctorale ERASME, une mise en commun des deux ½ allocations doctorales pourrait être envisagée et ainsi axer l'appel d'offre sur l'interdisciplinarité, tels que les domaines mathématiques-économie ou biologie-éthique.

Nadine VARIN-BLANK propose de mener une réflexion dans le cadre du PIA4 et un rapprochement entre les laboratoires des sciences humaines et sociales. Elle souhaite par ailleurs que les personnes non retenues par les précédents jurys ne re-candidatent pas.

Mohamed HIBTI, de par ses fonctions, a un retour d'expérience positif sur ce sujet. Il est régulièrement en présence de pluridisciplinarités.

Dominique VREL ajoute que l'interdisciplinarité scientifique nécessite de mettre l'accent entre plusieurs laboratoires et de flécher des priorités, soit entre différents laboratoires d'USPN, soit entre des laboratoires interne et externe à l'université. Il ajoute que cela s'est fait par le passé.

Marie-Christophe BOISSIER souhaite que le jury veille à ce que les laboratoires travaillent sur un même sujet. L'idéal serait par exemple un sujet comprenant les sciences humaines et sciences expérimentales.

Francis NIER rappelle qu'à l'origine cette ½ allocation devait être en interaction avec des laboratoires extérieurs à l'école.

Olivier BODINI propose de mettre en commun cette ½ allocation entre les laboratoires de l'école, comparable à l'allocation math-STIC. Il précise qu'actuellement rien n'est figé et invite tous les pôles à réfléchir à une allocation doctorale commune.

6. Questions diverses

Yueyen HU souhaite des précisions concernant les diplômes et la dénomination de l'université : Université Paris XIII ou USPN (Université Paris Nord).

Olivier BODINI précise que le ministère n'a pas validé USPN.

Alexandra LEPINE ajoute que sur les diplômes de l'université, il est notifié « Université Paris XIII, dénommée USPN ».

Olivier BODINI indique que l'EUR n'a pas vocation à se substituer à une école doctorale mais à travailler conjointement avec l'ED. Il serait souhaitable que d'autres doctorants intègrent cette EUR. A l'heure actuelle, l'interaction entre l'EUR et l'école est encore confuse. Les doctorants issus de l'EUR passent par une double validation (EUR et ED).

Marie-Christophe BOISSIER s'interroge sur la nécessité de cette double validation. L'école doctorale à des textes qui la règlemente. Il est délicat et prématuré de se positionner au vu de nos connaissances actuelles car toute nouvelle structure non bien définie peut aboutir à une double hiérarchie. L'école doit garder ses propres prorogatives et non celles de l'EUR.

Francis NIER signale que la durée de l'EUR est dans un temps limité. Si l'EUR est un service supplémentaire à destination des doctorants tels que les formations, cela peut-être un plus.

Olivier BODINI souligne que c'est la notion de « labélisation EUR » qui est évoquée et questionne sur l'impact positif que cela pourrait avoir sur les doctorants de l'école.

Safaa AL ALI demande des précisions sur les conditions des soutenances de thèses pour les non francophones.

Olivier BODINI notifie que cette disposition a été votée lors d'une Commission Recherche. Le doctorant est autorisé à soutenir la thèse en anglais avec un résumé en français. Il souligne la contradiction avec le code de l'éducation et la hiérarchie des normes, qui impose normalement la langue française.

Dominique VREL ajoute que la soutenance de thèse en anglais est à titre dérogatoire afin de ne pénaliser les non francophones.

Marie-Christophe BOISSIER émet deux observations sur la soutenance de thèse en anglais : elle est dérogatoire et l'absence de prise en compte des doctorants non francophones et non anglicistes.

Nadine VARIN-BLANK demande de porter une attention particulière au remplissage du document dans le logiciel Compilatio car souvent il détecte du plagiat.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé 12h30.

ⁱ *L'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin*